

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 13 décembre 2022

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – Données de rendement et superficies de production – MRC Marie-Chapdelaine pour les années 2010- 2022**  
**N/Réf : 221054IC**

---

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 7 novembre 2022. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir les données de rendement (en kg/ha) et les superficies de production (en ha) des 12 dernières années (2010-2022) du territoire de la MRC Maria-Chapdelaine, pour les productions suivantes :, Bleuet, Fourrage, Pommes de terre et Céréales.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le tableau « Superfines de production et données de rendement - MRC Maria-Chapdelaine - Années 2010 à 2021 » compilant les renseignements visés par votre demande. Prenez note qu'à ce jour, La Financière agricole du Québec (FADQ) ne détient pas ces renseignements pour l'année 2022. De plus, puisque la déclaration pour les céréales n'est obligatoire que depuis 2017, les données avant cette période sont partielles.

Cette décision s'appuie sur l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A- 2.1) (Loi sur l'accès) qui se lit comme suit :

*1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions [...];*

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours

Veillez agréer, [REDACTED], nos meilleures salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot

La Responsable de la Loi sur l'accès  
aux documents des organismes publics et sur  
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.